

La Présidente

Nantes, le **25 AOUT 2020**

DT2F/CM/BB/2020-07- 2897



Monsieur Jackie GOULET

Président
Communauté d'Agglomération Saumur
Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030
49408 SAUMUR cedex

Cher

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis du Conseil régional des Pays de la Loire sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération Saumur.

Compte tenu du contexte actuel, nous ne sommes pas en mesure d'apporter un avis détaillé sur votre projet de PCAET.

Néanmoins, je souhaite vous repreciser les priorités régionales en matière de transition énergétique et écologique qui peuvent vous accompagner dans la réalisation de vos actions et contribuer à l'atteinte de vos objectifs.

L'amplification de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables sont des enjeux prioritaires et essentiels pour notre territoire. Les objectifs régionaux sont actuellement en cours de révision dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

En termes de rénovation énergétique, le programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE), qui vise à définir les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire, est en cours d'élaboration.

Pour accompagner les acteurs et accélérer la rénovation énergétique, la Région a constitué une boîte à outils qui comporte notamment :

- un dispositif d'aide pour les EPCI pour déployer leurs plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE),
- l'animation et la coordination par la Région du programme financier de l'Etat – « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE),



- l'offre de service en cours de constitution pour les PTRE de la Société d'Economie Mixte (SEM) Croissance Verte sur la rénovation énergétique des logements.

En parallèle, l'implication des entreprises est primordiale pour réduire les consommations d'énergie du secteur tertiaire, ainsi que le développement des démarches d'écologie industrielle et territoriale, priorité inscrite dans la feuille de route régionale pour l'économie circulaire adoptée en octobre 2019.

Les déplacements quotidiens sont un enjeu important à l'échelle régionale. La Région adoptera prochainement sa stratégie de mobilité visant notamment à renforcer l'articulation entre les modes routiers et ferroviaires. En parallèle, la Région souhaite développer les motorisations alternatives, électrique, gaz et hydrogène.

La réduction de l'impact de l'agriculture, premier émetteur de gaz à effet de serre au niveau régional, est un enjeu important qui doit passer par une évolution des pratiques du monde agricole. La Région agit en ce sens, notamment avec la démarche « Ferme laitière bas carbone » et le soutien à la filière biologique. La séquestration de CO₂ par les espaces agricoles est à développer. De plus, le développement des filières bois locales est un enjeu important pour la Région tant à des fins énergétiques que pour le développement des éco-matériaux.

Enfin, l'adaptation au changement climatique, est une priorité régionale, inscrite dans la feuille de route régionale pour la transition écologique adoptée en 2018. La limitation de l'artificialisation des espaces, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau sont des enjeux majeurs pour assurer la résilience de notre région face aux impacts du changement climatique.

Mes services restent à votre disposition pour tout questionnement concernant les dispositifs d'accompagnement régionaux existants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée,



Christelle MORANÇAIS

